



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

NOTE DE PRESENTATION

1 – LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site de la commune.

Le compte financier unique est la contraction du compte administratif (ordonnateur) et du compte de gestion (comptable public). Ce document commun permet de retracer toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et le vote intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte financier unique sera proposé au vote du conseil municipal le 7 avril 2026.

Cette note présente les principales informations et évolutions des comptes financiers uniques du budget principal de la commune.

En 2024, comme l'ensemble des collectivités territoriales, la commune de la Chaussée Saint-Victor a changé de nomenclature comptable, passant de la M14 à la M57.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique de la commune.

2 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les salaires des agents municipaux, dépenses obligatoires,
- Les fluides et l'entretien des bâtiments, dépenses courantes,
- Les charges financières, intérêts d'emprunts,
- Les autres charges de gestion incluant les subventions aux associations, les indemnités des élus.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèvent à 4 917 054 €.

Pour la commune, elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre et libellé	2024	2025	Evolution
011- Charges à caractère général	1 753 019,35	1 639 112,54	-6,50%
012- Charges de personnel	2 386 391,60	2 466 816,57	3,37%
014- Atténuations de produits	168 965,00	206 925,08	22,47%
65- Autres charges de gestion	560 228,80	555 702,78	-0,81%
66- Charges financières	44 450,34	42 271,74	-4,90%
67- Charges spécifiques	1 612,60	1 681,70	4,29%
68- Dotations aux provisions	226,69	4 543,35	1904,21%
Dépenses réelles fonctionnement	4 914 894,38	4 917 053,76	0,04%
023- Virement à la section d'investissement	0	0	0,00%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	629 973,61	1 021 245,92	62,11%
TOTAL GENERAL	5 544 867,99	5 938 299,68	7,10%

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrées en 2025 ont augmenté de 0,04% (+ 2 k€) par rapport à l'exercice précédent.

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Les dépenses courantes de fonctionnement ont diminué de - 6,50 % (- 114 k€) par rapport à l'année 2024. Ce pourcentage montre que les charges à caractère général sont maîtrisées.

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Les charges de personnel (masse salariale, assurance et CNAS) représentent 50,17 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025, ce chapitre a augmenté de + 80 k€ du fait de l'augmentation du taux CNRACL de + 4 points atteignant 34,65% (taux 2024 : 30,65%).

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) :**

Ce chapitre augmente de + 22,47 % qui se justifie par la hausse du reversement de fiscalité, à Agglopolys (+ 12 k€), représentant un versement de 177 k€ en 2025 contre 165 k€ en 2024. Conformément au pacte fiscal intercommunal, en vigueur à ce jour, ce reversement correspond à 50 % de la taxe sur le foncier bâti perçue pour l'implantation de nouvelles entreprises dans la zone d'activité économique « Parc des Châteaux ».

En 2025, au titre de l'article 55 de la loi SRU (logements sociaux), la commune a été prélevée à hauteur de 28 k€. (Pas de prélèvement en 2024).

➤ **Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :**

Ce poste comprend :

- Les subventions versées aux associations avec un montant global de 95 089,40 €,
- La contribution obligatoire au SDIS (service d'incendie) soit 209 243 €,
- Les indemnités des élus d'un montant de 102 060 €,

- La participation à PARCADIX, 10 places en crèche étaient financées jusqu'à la fin du 3^{ème} trimestre 2025. A partir du 4^{ème} trimestre 2025, seulement 8 sont prises en charge pour un coût annuel de 105 099 €

ainsi que le forfait demandé par les communes accueillant dans leurs écoles des enfants domiciliés à la Chaussée Saint Victor qui s'élève à 17 794,81 €.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) :**

Les intérêts des emprunts pour l'année 2025 s'élèvent à 31 685 €, (hors remboursement dette Agglopolys) au regard de 44 450 € pour l'année 2024. Cette baisse s'explique avec de faibles intérêts à rembourser pour l'emprunt de la Caisse d'Epargne, avant dernière année de remboursement.

➤ **Les charges spécifiques (chapitre 67) :**

En M57, ce chapitre comptabilise uniquement les annulations de titres sur exercices antérieurs par mandat au compte 673.

Ce chapitre est difficilement comparable d'une année sur l'autre.

➤ **Les dotations aux amortissements (chapitre 68) :**

Le mode de calcul des dotations aux provisions des créances irrécouvrables (somme due par des tiers qui est susceptible de ne jamais être recouvrée) a été réévalué en 2025. Toute créance de plus de 2 ans est considérée comme irrécouvrable à 100% donc des ajustements de provisions à la hausse ont été faits ce qui explique l'augmentation considérable de ce chapitre + 1904 %. (+4,3K€)

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

➤ **Le chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :**

Ce chapitre comprend les opérations de dotations aux amortissements des immobilisations ainsi que les opérations de cession d'immobilisations. En 2025, des opérations de cession de terrains ont été effectuées à hauteur de 583 265 € ce qui explique l'augmentation de ce poste (+ 62,11%).

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs, concessions cimetière, loyers, locations salles, animations culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat et d'Agglopolys.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 6 036 022 €.

Les recettes se répartissent ainsi :

Chapitre et libellé	2024	2025	Evolution
013- Atténuations de charges	7 661,20	37 144,79	384,84%
70- Produits de services	377 377,06	367 356,87	-2,66%
73- Impôts et taxes	4 332 301,16	4 435 676,31	2,39%
74- Dotations, subventions,	825 959,86	901 448,68	9,14%
75- Autres produits de gestion	63 387,46	88 204,81	39,15%
76- Produits financiers	0,72	0,66	-8,33%
77- Produits exceptionnels	172 212,80	206 189,51	19,73%
78- Reprises sur Amortissements	28,70	-	-100,00%
Recettes réelles fonctionnement	5 778 928,96	6 036 021,63	4,45%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 292,13	583 249,15	154,37%
002- Excédent reporté	100 000,00	100 000,00	0,00%
TOTAL GENERAL	6 108 221,09	6 719 270,78	10,00%

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,45 % (+ 257 k€) par rapport au Compte Financier Unique de 2024.

➤ Les atténuations de charges (chapitre 013) :

Ce poste correspond aux remboursements de salaires des agents en congés maladie par l'assurance. On constate une hausse de ces recettes de 384,84% soit + 29 k€ qui découlent du remboursement de deux congés maternités et une maladie professionnelle.

➤ Les produits des services (chapitre 70) :

Les recettes générées par les services à la population (restauration scolaire, garderie, accueils de loisirs et de jeunes, recettes culturelles, ventes concessions cimetière, redevances occupation domaine public...) ont baissé de - 2,66% soit de - 10k€. Cette diminution est relative à un changement d'imputation des recettes liées aux frais de ménage concernant les locations de salles qui sont dorénavant imputées au compte 752 rattaché au chapitre 75.

➤ Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Le produit des impôts locaux (Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie) a progressé de + 2.33% du fait de la revalorisation des bases foncières de + 1,7 %.

La municipalité a encore fait le choix, pour l'année 2025, de ne pas augmenter ses taux d'imposition de Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie. (Taux non réévalué depuis 2011).

➤ **Les dotations et participations (chapitre 74) :**

La commune ne perçoit plus la part « dotation forfaitaire » de la dotation globale de fonctionnement, la part « dotation de solidarité rurale » s'élève à 80 332 € pour 2025 contre 73 792 € en 2024.

L'allocation compensatrice reçue au titre des exonérations des taxes foncières des locaux industriels (exonérés sur 50 % de leurs bases) s'est élevée à 636 733 € en 2025, pour 623 261 en 2024.

Ce chapitre inclus également :

- Les participations reçues de la Caisse d'Allocations Familiales pour les structures d'accueil des enfants : 81 140 €,
- Les subventions reçues d'organismes divers et du département : 23 097 € pour les titres sécurisés (CNI, passeport) et pour les élections,
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 14 168 €

Une contribution service public petite enfance d'un montant de 20 000€ nous a été versée en 2025, ce qui explique une partie de l'augmentation de 9,14% du montant des dotations.

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Ce chapitre englobe les recettes des locations de salles, de logements et les remboursements de sinistres par les assurances.

➤ **Les produits spécifiques (chapitre 77) :**

Ce poste retrace les opérations de cessions d'immobilisations et les dépenses annulées des exercices précédents. Ce chapitre évolue à la hausse puisque des cessions à hauteur de 206 189 € ont eu lieu sur l'exercice 2025.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : Ce chapitre comprend l'amortissement des subventions d'équipement et les opérations entre sections.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement sont celles faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions mobilières et immobilières, des acquisitions de véhicules, des études (si suivies de travaux), des travaux de voirie ou sur des bâtiments, et des constructions.

Le montant total des dépenses réelles d'investissement pour 2025 est de 2 164 352,51 €.

Ces dépenses se détaillent comme suit :

Chapitre et Libellé	CFU 2024	CFU 2025
0048 à 0132 - Opérations d'équipement	2 474 980,12	1 974 860,82
10 - Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00
204- Subventions investissements	0,00	50 862,80
16- Emprunts	121 634,70	138 628,89
Dépenses réelles d'investissement	2 596 614,82	2 164 352,51
O40- Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 292,13	583 249,15
O41 --Opérations patrimoniales	86 952,17	32 220,00
TOTAL GENERAL D'INVESTISSEMENT	2,912 859,12	2 779 821,66

➤ Les opérations d'équipement :

Les investissements importants de l'année 2025 ont été :

- La rénovation de l'éclairage public 2^{ème} tranche : 531 858 €
- Les travaux de voirie rue de la Voizelle : 225 000€
- La rénovation énergétique de l'école maternelle Croix Calteau : 211 000€
- Le réaménagement des vestiaires du stade Pierre Charlot : 160 000€

➤ Les emprunts (chapitre 16) :

Le remboursement en capital des emprunts en 2025 s'élève à 123 395 €.

A ce chapitre s'ajoute le paiement des échéances en capital restantes suite à la restitution des aires multisports par Agglopolys pour un montant de 15 234 €.

A la fin de l'année 2025, la capacité de désendettement de la commune est de 1,6 années.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections : Ce chapitre comprend l'amortissement des subventions d'équipement et les opérations entre sections.

Le chapitre 041 Opérations patrimoniales : retrace les opérations passées durant l'année à l'intérieur de la section d'investissement pour régulariser les travaux en cours et les études.

LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissement pour l'année 2025 s'élèvent à 1 676 301,70 €.

Chapitre et Libellé	CFU 2024	CFU 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	802 026,05	416 285,40
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés reporté	723 078,94	463 353,10
13 - Subventions d'investissement	418 501,05	796 663,20
16 - Emprunts	0	0
Recettes réelles d'investissement	1 943 606,04	1 676 301,70
O40- Opérations d'ordre de transfert entre sections	629 973,61	1 021 245,92
O41- Opérations patrimoniales	86 952,17	32 220,00
OO1 - Excédent reporté	1 246 183,73	993 856,43
TOTAL GENERAL D'INVESTISSEMENT	3 906 715,55	3 723 624,05

➤ **Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA sur les investissements de 2024), pour 402 580 € et la taxe d'aménagement (taxe sur les autorisations d'urbanisme) pour un montant de 13 705 €.

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :**

Cette somme correspond à une partie de l'excédent de la section de fonctionnement dégagé sur l'année 2024 et transféré en section d'investissement, soit 463 353 €.

➤ **Les subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Les subventions d'investissement perçues en 2025 concernent :

- Fonds vert pour l'isolation thermique des écoles (avance + acompte) : 175 600€
- Fonds de concours installation passerelle ponton aviron-kayak : 15 000€
- DETR construction nouveau ponton (acompte et solde) : 20 506€
- CAF subvention construction centre de loisirs et RPE (solde) : 248 000€
- DETR construction centre de loisirs (solde) : 220 000€
- Subvention départementale pour la création d'une piste partagée piétons-cyclistes rue de Champlouet : 29 200€
- DETR acquisition d'un bâti ancien pour logements sociaux centre bourg (solde) : 63 000€
- Caf aménagement ALSH et RPE : 25 500€

➤ **Les emprunts :**

La municipalité, en 2025, a fait le choix de ne pas faire de nouvel emprunt.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 040 : retrace les dotations aux amortissements des immobilisations de l'exercice 2025, ainsi que les plus-values sur les cessions.

Le chapitre 041 : retrace les opérations passées durant l'année à l'intérieur de la section d'investissement pour régulariser les travaux en cours et les études.

L'excédent reporté (001) : de 993 856,43 € est l'excédent dégagé en 2024 sur la section investissement.

Pour l'exercice 2025 :

- La section de fonctionnement dégage un excédent de 780 971,10 € qui sera réparti comme suit :
 - 680 971 € pour les besoins de financement de la section investissement du budget primitif de 2026
 - 100 000 € reporté en section de fonctionnement du budget primitif de 2026
- La section d'investissement dégage un excédent (après intégration des restes à réaliser) de 943 802 € reporté sur la section d'investissement du budget primitif de 2026.

A la fin de l'exercice 2025, la commune est endettée à hauteur de 1 783 889 €.

L'endettement par habitant :

L'endettement par habitant au 31/12/2025 :

$1\,783\,889 / 4\,612 = 387\text{€/habitant.}$

Au 31/12/2024, l'endettement par habitant pour la moyenne de la strate (communes de 3 500 à 5 000 habitants) était de 703 €/habitant (dernière donnée connue à ce jour).

Le personnel :

Au 31 décembre 2025 le personnel de la commune se compose de :

	Au 31/12/2025
Agents titulaires	45
Agents non titulaires	9
Apprentis	0